

STOP AU GENOCIDE

CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT A GAZA

**NON AU PROJET D'EXPULSION DES
PALESTINIENS DE GAZA**

NON A L'ÉPURATION ETHNIQUE EN CISJORDANIE

A Gaza, Israël a fait voler en éclat trêve et cessez-le feu. Des centaines de victimes sont déjà dénombrées ces derniers jours. Une population martyrisée à nouveau après 18 mois de souffrances, survivant pour la plupart sous des tentes et qui ne peut fuir nulle part.

La reprise du génocide, qui n'a jamais réellement cessé dans les faits, et cette nouvelle escalade militaire visent à enterrer le plan de paix de la Ligue Arabe au profit du plan du président Trump de transfert total de la population vers un pays tiers.

La Cisjordanie est probablement menacée du même sort. Les signes les plus inquiétants se sont multipliés : nouvelles agressions militaires et destruction des camps de réfugiés de Jénine et Tulkarem provoquant des dizaines de victimes, le déplacement forcé de 40 000 palestiniens, et faisant des centaines de prisonniers...

CA SUFFIT !

Devant une telle catastrophe pour les populations, l'Association France Palestine Solidarité appelle les citoyens, ses partenaires associatifs, politiques et syndicaux à participer aux manifestations prévues dans les prochaines semaines.

**MANIFESTATION
SAMEDI 29 MARS
14H30**

RUE FELIX POULAT, Grenoble

A l'appel de l'AFPS, rejointe par :

Imposons la fin des massacres et du génocide.

Imposons l'application du droit à Israël.

Avec le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens, nous exigeons :

- un cessez-le feu immédiat et permanent,
- la mise en échec du plan Trump d'expulsion des Palestiniens de Gaza, et un plan de reconstruction donnant toute leur place aux Palestiniens,
- l'arrêt des massacres et de la guerre génocidaire menée en Palestine et l'arrêt de l'annexion de la Cisjordanie,
- la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid,
- la libération de toutes les personnes détenues,
- un soutien à la Cour Pénale Internationale et l'application sans réserve de ses décisions,
- la reconnaissance de l'État de Palestine par la France dans le cadre du droit à l'autodétermination du peuple palestinien,
- le droit au retour des réfugiés palestiniens (résolution 194 de l'ONU),
- la fin de l'impunité de l'État d'Israël et des sanctions tant qu'il ne respecte pas le droit international, et une position ferme de la France à l'Union Européenne pour la suspension de l'accord d'association UE-Israël.
- la construction d'un avenir de paix entre Palestiniens et Israéliens fondé sur l'égalité des droits,
- Le respect de la liberté d'expression, de manifestation et de réunion, et l'arrêt des poursuites contre les militant·es qui soutiennent le peuple palestinien,
- la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.



Association France Palestine Solidarité
Maison de quartier - Le Patio
97 Galerie de l'Arlequin
38100 GRENOBLE AFPS 38



afps38@pm.me

